M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Que ceux qui s'opposent à ladite motion se lèvent.

(Et plus de 10 députés s'étant levés.)

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): Je déclare la motion rejetée.

[Traduction]

M. Andrew Brewin (Greenwood): Monsieur l'Orateur, il ne reste que vingt minutes et j'aimerais donner à un autre député la chance de participer au débat; aussi, je vais essayer d'être bref.

Vu que l'avenir même du Canada est en jeu lorsque nous discutons notre constitution, nous nous efforçons tous d'éviter le sectarisme politique en dépit de la tendance naturelle des députés, qui convient d'ailleurs dans bien des circonstances. Ai-je besoin de dire que notre parti tient à jouer son rôle d'opposition constructive dans l'élaboration de la nouvelle constitution qui, à notre avis, est essentielle à l'avenir du Canada.

Le premier ministre (M. Trudeau) a posé la question suivante: Que pensez-vous, membres de l'opposition, de la revision de la constitution? Voulez-vous une revision globale, ou partielle? Notre parti se prononce clairement: Nous voulons une revision globale. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que nous voulons tout changer, jeter par-dessus bord tous ce qui s'y trouve maintenant. Mais, nous voulons étudier la question dans son ensemble, et non pas en partie; nous voulons une revision globale.

D'aucuns minimisent la discussion sur la constitution. Ils disent que nous devrions nous préoccuper de notre pain quotidien. Plus que de tout autre chose, notre pain quotidien dépend de la constitution, même si elle est souvent formulée en des termes juridiques. Elle ne définit pas uniquement les pouvoirs et les responsabilités du gouvernement, qui lui permettent de fonctionner avec efficacité et d'accomplir les tâches qui lui ont été confiées par le peuple qui l'a élu. Par conséquent, la constitution, la loi fondamentale qui régit et oriente toute l'activité des gouvernements, est d'une importance extrême.

Une autre question que nous ne devons pas perdre de vue, c'est qu'une constitution a une valeur éducative et devrait servir d'inspiration. Ce devrait être un document dont les considérer comme le dépositaire, en abrégé, celle de la répartition des pouvoirs et des de leurs aspirations et de leurs objectifs dans ressources entre le gouvernement central et le cadre d'une formule fédérative. Je ne doute les gouvernements locaux ou provinciaux. pas que les Pères de la Confédération et les Nous devons reviser cette question. Au auteurs de l'Acte de l'Amérique du Nord bri- Canada, cette révision devrait inclure celle du tannique, notre constitution actuelle dans sa pouvoir de dépenser. Le gouvernement fédé-

forme modifiée, aient accompli un excellent travail en 1867, mais il n'en reste pas moins que la constitution d'alors, même si elle a été modifiée depuis, est vieillie, inadaptée, désuète et dénuée d'inspiration. Je pourrais, je pense, justifier chacun de ces attributs.

Voilà pourquoi il nous faut étudier la question d'un bout à l'autre pour faire de la constitution l'expression du sentiment canadien et de l'association canadienne—si je puis m'exprimer ainsi—qui convient à l'heure actuelle.

Il a été question, entre autres sujets étudiés à la Conférence sur la constitution, d'enchâsser dans notre constitution une charte des droits de l'homme. Je tiens à signaler à ce sujet l'appui enthousiaste de notre parti. Il y a des droits politiques fondamentaux qui devraient être sauvegardés par le Parlement et par les Assemblées législatives. Il ne suffit pas de dire que nous faisons confiance au bon sens, que nous nous en remettons à notre Parlement et aux Assemblées législatives. Au fond, nous sommes des êtres humains et, sous les pressions de situations urgentes, le Parlement et les Assemblées législatives agissent parfois de façon insensée. Je n'ai pas le temps d'en donner des exemples, mais ces façons d'agir, même avec les meilleures intentions du monde, peuvent porter atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine. Il n'y a pas de raisons au monde de craindre les avis supplémentaires raisonnables que la Cour suprême pourrait donner, après étude, sur les dispositions fondamentales de la constitution. J'espère donc que le gouvernment, qui s'est quelquefois mépris sur le but de la consécration constitutionnelle de cette charte des droits de l'homme, examinera à nouveau la question et consentira à ce que tous les Canadiens soient protégés par cette charte, qui devrait faire partie de la constitution.

• (4.40 p.m.)

Nous considérons de la même façon les droits linguistiques. Ces droits sont exposés dans le rapport de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme. L'amendement proposé à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, qui élargirait et clarifierait les droits linguistiques fondamentaux, constitue un acte de pure justice. Il doit figurer dans notre constitution et nous lui accorderons tout notre appui.

J'en arrive maintenant à la question la plus Canadiens s'enorgueillissent, qu'ils puissent importante qu'une fédération ait à envisager,